

DOSSIER DE MARIAGE



Informations

Pour se marier, il faut respecter certaines conditions d'âge (art. 144 du Code civil « le mariage ne peut pas être contracté avant dix-huit ans révolus »), de résidence, d'absence de lien de parenté.

La célébration se déroule dans une commune avec laquelle au moins l'un des deux époux a des liens durables, de façon directe ou indirecte (c'est-à-dire via un parent). Il doit habiter depuis au moins un mois en continue à la date de publication prévue par la loi (art. 74 du Code civil).

L'officier d'état civil appelé à célébrer votre mariage doit s'assurer que les conditions de fond et de forme prévues par la loi sont remplies.

Pour cela, un certain nombre de documents sont nécessaires ; dûment remplis ils devront être déposés à la mairie du lieu du mariage, **3 mois au moins avant la date de la cérémonie**. Le **dépôt du dossier** de mariage **COMPLET** se fait en **présence des deux futurs époux**, sur rendez-vous en contactant le service État-Civil. A défaut, un nouveau rendez-vous sera pris.

Si l'un, au moins des deux époux est étranger, il doit fournir des documents spécifiques à sa nationalité, traduits en français par un traducteur assermenté ou par les autorités consulaires. Se renseigner auprès du consulat ou de l'ambassade du pays.

Pour la célébration, lorsque l'un ou les époux ne maîtrisent pas la langue française, ils devront se faire assister d'un interprète agréé près de la Cour d'appel.

Lorsque toutes les pièces indispensables ont été déposées en mairie et validées par l'agent d'Etat-civil qui vous rencontrera. Vous devrez adresser un courrier au Maire de la ville précisant vos coordonnées (Noms, Prénom, adresse, téléphone et mail) ainsi que la date et l'heure que vous souhaitez pour la célébration de votre mariage.

Service État-Civil

1, place Camille Fouinat
95250 BEAUCHAMP

01.30.40.45.45
01.30.40.45.18

etat-civil@ville-beauchamp.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30-12h/13h30-19h
Mardi, mercredi, jeudi
8h30-12h/13h30-17h30
Vendredi 8h30-12h

Liste des pièces à produire par les futur.e.s marié.e.s pour la constitution du dossier

Pour **CHACUN** des deux futur.e.s marié.e.s, vous devez présenter l'original des documents suivants :

1. COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE

Délivré par la mairie du lieu de naissance, datant de **moins de 3 mois**,
Pour les personnes étrangères, le délai est porté à **6 mois**

Le point de départ du délai de validité de l'acte de naissance est calculé par rapport au jour du dépôt du dossier du mariage, et non au jour de la célébration.

2. JUSTIFICATIF de DOMICILE et RESIDENCE (récent) au nom de chacun

La preuve du domicile / résidence est établie par tous moyens, soit :
bail locatif, quittances de loyer, titre de propriété, facture d'énergie, facture de téléphone fixe, avis d'imposition ou de non imposition, avis de taxe d'habitation, attestation du Pôle emploi, attestation de l'employeur, attestation de l'assurance maladie,...

- domicile à la même adresse : un seul justificatif ;
- domicile à des adresses différentes : un justificatif pour chacun ;

ATTENTION : une simple attestation sur l'honneur ne saurait constituer une pièce suffisante de domiciliation sur la commune

SI LES MARIÉS HABITENT HORS COMMUNE

Justificatif de domicile des parents sur BEAUCHAMP

3. PIÈCES D'IDENTITÉ POUR CHACUN.E DES EPOUX.SES ET TEMOINS

Carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, pour les témoins, seulement la photocopie

ATTENTION : Le jour de la célébration du mariage, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour les futur.es marié.e.s et leurs témoins.

4. EN CAS DE REMARIAGE, PREUVE DE LA DISSOLUTION DE L'UNION PRECEDENTE

- **VEUVAGE** : COPIE DE L'ACTE DE DECES du précédent conjoint
- **DIVORCE** : COPIE DE L'ACTE DE MARIAGE du précédent mariage

5. CONTRAT DE MARIAGE

Les futur.es marié.e.s peuvent choisir librement leur régime matrimonial en établissant un contrat de mariage devant notaire, un certificat sera délivré par le notaire à remettre à l'Officier d'Etat-civil

6. CONSENTEMENT

Pour les personnes placées sous curatelle, il est délivré par le curateur ou à défaut le juge
Pour les personnes placées sous tutelle, il est délivré par le juge ou le conseil de famille

7. COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE DES ENFANTS COMMUNS

A cette occasion, rapporter le livret de famille de parent(s) non marié(s) ainsi que les actes de naissance des enfants.

Formulaires à remplir par les futur.e.s marié.e.s pour la constitution du dossier

Enfants en commun

(Filiation établie à l'égard de chacun des futurs époux)

	Prénom	Nom	Date et lieu de naissance
Premier enfant
Deuxième enfant
Troisième enfant

Régime matrimonial

Un contrat de mariage sera-t-il établi avant le mariage ? OUI NON

Si Non, le régime matrimonial ne pourra être modifié qu'après 2 ans de mariage

Si Oui, Nom et adresse du notaire ou nom, adresse et qualité de la personne établissant l'acte :

.....
.....

Autres renseignements

Les futurs époux ont-ils un lien de parenté entre eux ? OUI NON

Si Oui, lequel ?

Les futurs époux font-ils l'objet d'une curatelle ou d'une tutelle ? OUI NON

Désirez-vous la publication gratuite de votre mariage dans la presse locale après la cérémonie ? OUI NON

Y aura-t-il un mariage religieux ? OUI NON

Désirez-vous que l'échange des alliances ait lieu lors de la cérémonie ? OUI NON

Désirez-vous qu'un Élu officie ? OUI NON

Si Oui, lequel ?.....

Souhaitez-vous personnaliser musicalement votre cérémonie ? OUI NON

Si Oui, apporter le matériel nécessaire le jour de la cérémonie

Pouvez-vous indiquer, approximativement, le nombre de personnes invitées au mariage civil ?

.....

Attestation individuelle Époux/Épouse

NOM :

.....

Prénoms :

.....

Date et Lieu (ville et département) de

naissance :

Nationalité :

Profession :

.....

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Mail :

Votre situation familiale

Célibataire

Veuf

Divorcé

Pacsé

Nom et prénom du précédent conjoint

Date du veuvage ou du divorce

Filiation

	VOTRE PÈRE/MÈRE	VOTRE PÈRE/MÈRE
NOM :		
PRENOM :		
PROFESSION : Suivi de retraité s'il y a lieu		
DOMICILE		
N° et rue		
Commune :		
Département ou pays :		
EN CAS DE DÉCÈS : Préciser la date		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble du document.

A le

Signature du futur(e) époux/épouse

Attestation individuelle Époux/Épouse

NOM :

.....

Prénoms :

.....

Date et Lieu (ville et département) de

naissance :

Nationalité :

Profession :

.....

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Mail :

Votre situation familiale

Célibataire

Veuf

Divorcé

Pacsé

Nom et prénom du précédent conjoint

Date du veuvage ou du divorce

Filiation

	VOTRE PÈRE/MÈRE	VOTRE PÈRE/MÈRE
NOM :		
PRENOM :		
PROFESSION : Suivi de retraité s'il y a lieu		
DOMICILE		
N° et rue		
Commune :		
Département ou pays :		
EN CAS DE DÉCÈS : Préciser la date		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble du document.

A le

Signature du futur(e) époux/épouse

Témoins

Le mariage doit être célébré en présence d'au moins un témoin chacun **majeur** (à la date du mariage) et de deux témoins chacun maximum.

Ils devront se munir d'une pièce d'identité pour la cérémonie.

	1 ^{er} témoin époux/épouse	2 ^{ème} témoin époux/épouse
Nom (de jeune fille)		
Nom d'usage (préciser Epouse, veuve, divorcée)		
Prénoms		
Profession		
N° et rue		
Commune de domicile		
Département ou pays		

	1 ^{er} témoin épouse/époux	2 ^{ème} témoin épouse/époux
Nom (de jeune fille)		
Nom d'usage (préciser Epouse, veuve, divorcée)		
Prénoms		
Profession		
N° et rue		
Commune de domicile		
Département ou pays		